



227973 - L'emploi de la formule d'invocation: «Seigneur, je Te demande le meilleur de ce que Ton serviteur et prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) T'a demandé ...» et d'autres invocations inclusives.

question

Il y a de nombreuses invocations reçues du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Il m'est difficile de m'en souvenir toutes d'autant plus que ma mémoire n'est pas assez fidèle. Il y a toutefois une invocation citée dans Riyadh as-Salihine, livre 17, habit n°1492. Elle a forcé mon admiration au point que je me concentre dessus pour le mémoriser. Le hadith est-il vérifié? Suffit-il d'apprendre cette invocation par cœur? En voici le texte:

Seigneur, je Te demande le meilleur de ce que Ton serviteur et prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) T'a demandé et sollicite Ta protection contre le pire de ce dont Ton Prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) a sollicité Ta protection. Tu es Celui dont on doit solliciter son assistance. Tu cerne tout. Il n'y a ni moyen ni force qui ne proviennent d'Allah.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Aicha (P.A.a) affirme que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) lui a appris l'invocation que voici:

« Seigneur, je Te demande tout bien pouvant être obtenu immédiatement ou plus tard, ce que je sais comme tel et ce que je sais pas. Je cherche Ta protection contre tout mal pouvant survenir immédiatement ou plus tard, ce que je sais comme tel et ce que je ne sais pas.

Seigneur, je Te demande le meilleur de ce que Ton serviteur et prophète, Muhammad (Bénédiction



et salut soient sur lui) T'a demandé et sollicite Ta protection contre le pire de ce dont Ton fidèle serviteur et Prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) a sollicité Ta protection.

Seigneur, je Te demande l'accès au paradis et (l'inspiration de) tout acte et parole qui le facilitent. Je sollicite Ta protection contre l'enfer et tout ce qui y conduit en fait d'actes et de paroles. Je demande que tout jugement que Tu émetts sur moi me soit favorable. (Rapporté par Ahmad dans son Mousnad, 24498 et par Ibn Madjah dans ses Sunan, 3846 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih al-Djaame, 1276.

Quant à la version qui se présente comme suit:

Seigneur, je Te demande le meilleur de ce que Ton serviteur et prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) T'a demandé et sollicite Ta protection contre le pire de ce dont Ton Prophète, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) a sollicité Ta protection. Tu es Celui dont on doit solliciter son assistance. Tu cerne tout. Il n'y a ni moyen ni force qui ne proviennent d'Allah., elle est rapportée par at-Tirmidhi, 3521 et par al-Boukhari dans al-Adab al-moufrad, 679 et déclaré faible par al-Albani dans Dhaeefi at-Tirmidhi.

C'est la première version qui fait autorité. Elle peut se substituer correctement à la seconde. Il est recommandé d' l'apprendre par coeur et d'en faire un fréquent usage car elle fait partie des invocations inclusives. Toutefois, il n'y a aucun inconvénient à utiliser la seconde version. On a déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n° [179426](#) que quand les termes d'une invocation sont pertinents et portent un sens correct, il est permis de les employer, même si on les trouve dans un hadith faible.

Cette invocation fait partie des plus riches si elle n'est pas la plus riche car on y demande tout bien et la protection contre tout mal. On y vise précisément le meilleur bien qu'est l'accès au paradis et les bonnes oeuvres qui le facilitent, et y cherche la protection contre le pire qu'est l'enfer et contre les actes qui y conduisent.

Mullaa Ali al-Qaari écrit dans Mirqaat al-Mafaatiih (1739): Voici la formule la plus inclusive en matière d'invocation... Ensuite il cite la présente invocation.



Al-Manawi dit dans Faydh al-Qadiir (2/162): « Al-Halimi dit: ceci fait partie des propos les plus concis que le législateur recommande en terme d'invocation. En fait, celui qui les utilise demande à Allah tout bien et cherche Sa protection contre tout mal. Si l'invocateur se limitait à demander un bien déterminé ou sollicitait la protection contre un mal donné, il n'aurait pas fait assez.

Il est rapporté qu'Abdoullah ibn Massoud (P.A.a) employait cette invocation après les invocations à dire dans la prière et il l'enseignait au public.

Al-Hafedh Ibn Hadjar écrit dans Fateh al-Baari: « On a rapporté des informations à propos de ce qu'on dit après les dites invocations. La meilleure est reçue de Said ibn Mansour et d'Abou Baker ibn Abi Sahaybah par la voie d'Oumayr ibn Saad qui a dit: « quand Abdoullah (Ibn Massoud) nous apprenait la tashahhud en prière, il disait: une fois celle-ci dite, ajoutez:

Seigneur, je Te demande tout bien, ce que je sais comme tel et ce que je sais pas. Je cherche Ta protection contre tout mal, ce que je sais comme tel et ce que je ne sais pas. Seigneur, je Te demande le meilleur de ce que Tes pieux serviteurs T'ont demandé, et cherche Ta protection contre le pire de ce dont Tes pieux serviteurs ont sollicité Ta protection. Maître, donne-nous le bien d'ici bas.... jusqu'à la fin du verset (Coran, 2:201) Il (Ibn Massoud) disait : ni prophète ni homme pieux n'ont demandé à Allah une chose qui ne soit pas incluse dans l'invocation que voilà.

Cette invocation permet de se passer de tout autre. Le musulman qui l'emploie fréquemment obtient un énorme bien. Il peut s'en contenter s'il ne maîtrise pas d'autres formules inclusives ou s'il lui est difficile de les mémoriser. Autrement, nul doute qu'il est préférable d'apprendre par cœur toutes les invocations globalisantes qu'on sait provenir du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et de les utiliser alternativement dans la mesure du possible tout en demandant pour soi tout ce que l'on veut en fait de biens d'ici-bas et de l'au-delà.

Allah le sait mieux.